



Exploitation des ressources biologiques des récifs coralliens à La Réunion

Synthèse historique

Projet PECHE-REC-RUN 2024A90

1 milieu

7 pratiques de pêche

5 ressources



Cofinancé par
l'Union européenne

BESTLife
2030



GALAXEA
Biodiversité Marine



La réglementation de la pêche

Dès le 17^e siècle, les récifs coralliens de La Réunion sont exploités de façon **peu intensive** comme source de **nourriture** et de **matériaux**.

Toutefois, avec l'**urbanisation** du littoral, l'**augmentation** de la **population** et la **modernisation** des **techniques de pêche**, les récifs coralliens connaissent une **pression croissante**.

Dans les années 1960, les **premiers signes de dégradation** sont constatés. La mise en place progressive de mesures de protection commence.

Ainsi, au cours de l'histoire, **plus de 80 règlements** concernant les ressources marines ont été promulgués à La Réunion.



1852

• 1^{ers} règlements sur la pêche maritime (*toujours en vigueur*)

1870

• Obligation d'immatriculer les navires et encadrement de la sécurité en mer

1969

• Création de la branche locale de l'ISTPM* (*actuel Ifremer*)

1976

• Loi relative à la protection de la nature (*toujours en vigueur*)

1990

• Décret relatif à la pêche maritime de loisir

1992

• Création du CRPMEM** de La Réunion

1998

• Création de l'association « parc marin »

2000

• Arrêté relatif à la petite pêche côtière

2007

• Création de la réserve naturelle marine de La Réunion (RNMR)

2008

• Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin

*l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes

**Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins



La pêche professionnelle

Cette activité se pratiquait principalement à pied puis progressivement à bord d'embarcations.

La pêche professionnelle embarquée a connu plusieurs **bonds techniques** permettant aux pêcheurs d'exercer **plus loin et plus profond**.

Depuis sa création, le **Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)** de La Réunion encadre la pêche professionnelle, embarquée ou non.

Chaque année, le CRPMEM délivre entre **70 et 90 licences** pour la pêche embarquée et une cinquantaine de cartes pour la pêche aux capucins « **carême** » permettant la pratique de ces activités au sein de la réserve marine.

Site du [CRPMEM de La Réunion](#)



1827 • 186 pirogues recensées

1905 • 135 canots immatriculés

1950 • Apparition du moteur hors-bord

1955 • Autorisation annuelle obligatoire pour la pêche professionnelle de capucins « carême » (*arrêté préfectoral*)

1965 • Aide à la motorisation des canots grâce à la SATEC*

1967 • Ouverture de l'École d'Apprentissage Maritime

1988 • Installation des 1^{ers} DCP**

1992 • Création du CRPMEM de La Réunion

2000 • Apparition du moulinet électrique

2008 • Cadre réglementaire des pêches maritimes professionnelles et de loisirs (*arrêts préfectoraux*)

*Société d'Aide Technique de Coopération

**Dispositif de concentration de poissons



La pêche de loisir embarquée

Cette activité se pratique à bord de petits navires motorisés sur des zones de récifs plus accessibles et abritées. Elle contribue à la fois au tourisme local et à l'économie de l'île.

Comme la pêche professionnelle, elle s'exporte de plus en plus vers le large grâce aux bonds techniques mais aussi à cause de la raréfaction des ressources.

Très peu étudiée, il est difficile de quantifier le volume de captures que représente cette activité.



1970

Obligation d'un permis de circulation (*loi*)

Interdiction de vendre ses produits (*1^{er} décret*)

1990

73 % de la flotte réunionnaise est plaisancière (*Bouchard, 2009*)

1999

~ 3 500 pêcheurs plaisanciers (*Séminaire GIZC*)

2008

Cadre réglementaire des pêches maritimes professionnelles et de loisirs (*arrêtés préfectoraux*)

2013

Marquage obligatoire des prises (*arrêté préfectoral*)

2015

10 000 pêcheurs plaisanciers recensés sur l'île (*Ipsos*)

2024

~ 2 000 navires de plaisance dont 85 % dans l'ouest (*Ministère chargé de la Mer*)



La pêche à pied de loisir dite « traditionnelle »

Cette activité très ancienne se pratique dans les lagons. Elle englobe trois types de pêche :

- la pêche aux capucins « carême » ;
- la pêche aux « zourites » (poulpe) ;
- et la pêche à la gaulette.

Elle a toujours occupé une place importante dans la culture et l'économie de La Réunion.

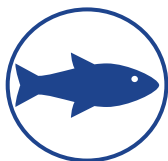
Depuis la création de la réserve marine, c'est une pratique très encadrée.



Pratique réglementée : cartes, périodes, matériel, zones, quotas



Nombre de pratiquants en baisse



Volume de captures en baisse



1870

1^{er} cadre réglementaire de la pêche de loisir des capucins « carême » en raison d'une pêche jugée intensive

1930

Interdiction d'utiliser des explosifs dans les lagons (loi)

1998

Ouverture de la pêche aux capucins « carême » aux non-professionnels

1999

Ouverture de la pêche « traditionnelle » à toute l'île (arrêté préfectoral) – 400 autorisations délivrées chaque année

2001

Effondrement du stock de capucins « carême » (Ross et Taquet, 2001)

2007

800 autorisations délivrées uniquement aux résidents des communes de la réserve marine

2011-2018

Effondrement du stock de « zourites » (Ross et al., 2018)

2019

Nouveau cadre réglementaire de la pêche « traditionnelle » (arrêté préfectoral)

2024

Obligation de déclarer ses prises (arrêté préfectoral)



La pêche à pied de loisir depuis le bord

La pêche à pied de loisir depuis les côtes rocheuses et les plages de sable noir est une autre forme de pêche de loisir **très courante**.

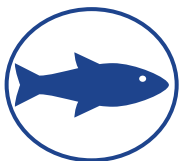
Toutefois, elle est très peu étudiée.



Pratique **réglementée**
: matériel, zones, quotas



Nombre de pratiquants
difficile à quantifier



Volume de captures
difficile à quantifier

1900

Interdiction de vendre
ses produits (*1^{er} décret*)

2008

1^{er} cadre réglementaire
de la pêche de loisirs
dans la réserve marine

2013

Marquage obligatoire
des prises (*arrêté
préfectoral*)





La pêche de loisir sous-marine

Cette activité se pratiquait principalement dans les lagons avant sa structuration et la modernisation des équipements.

Aujourd'hui, elle se pratique sur les pentes externes récifales et est interdites dans les lagons de l'île.

Elle est très peu étudiée.



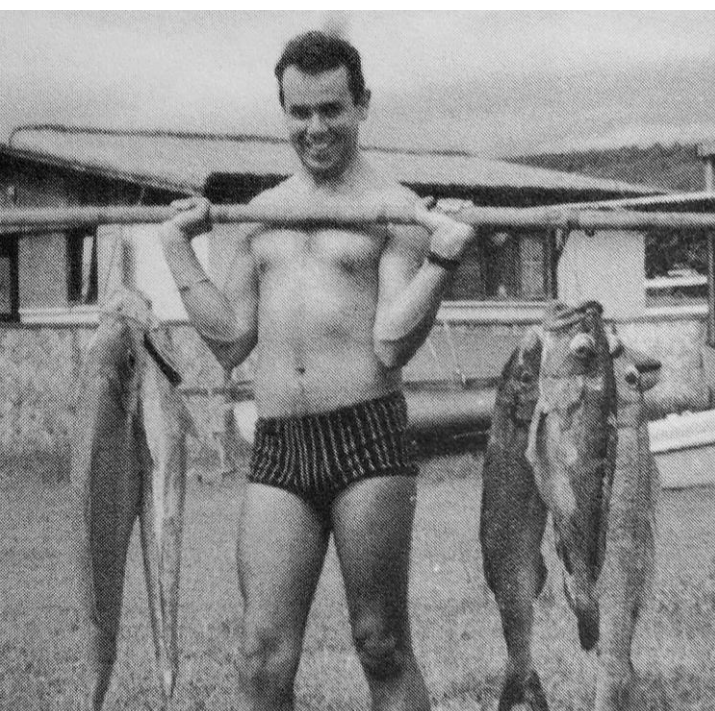
Pratique **réglementée** : matériel, zones, quotas



Nombre de pratiquants **difficile à quantifier**



Volume de captures **difficile à quantifier**



Début du 20^e siècle

« Pêche à la nage » à l'aide d'arcs et de harpons bricolés

1950

Popularisation de la pratique sur des sites emblématiques de l'île

1960

Modernisation des équipements

1966

Interdiction de vendre ses produits de pêche sous-marine (*arrêté préfectoral*)

1976

Création d'une période de fermeture et de réserves tournantes

Abandon des réserves tournantes

1992

Interdiction dans les lagons et jusqu'à 50 m de profondeur (*arrêté préfectoral*)

1998

~ 400 pêcheurs sous-marins (*Ross et al., 1998*)

2008

Abandon des compétitions par la FFESSM* dans toute la France, y compris sur l'île

2013

Marquage obligatoire des prises (*arrêté préfectoral*)

2021

~ 1 200 pêcheurs sous-marins (*Ipsos*)

*Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins



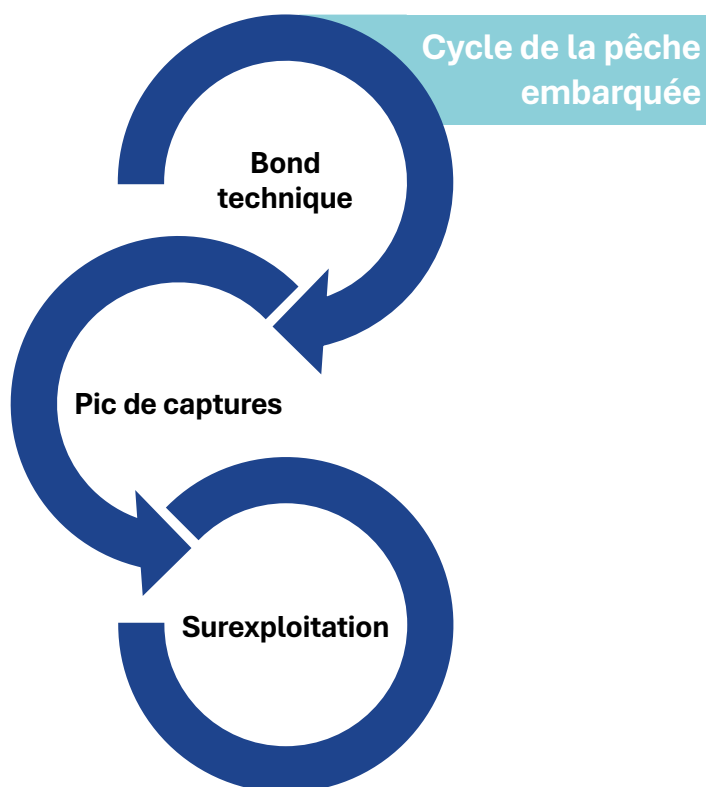
La pêche de loisir et professionnelle

Chaque année sont délivrées 800 cartes de pêche aux pêcheurs de loisir « traditionnels », **plus de 50 cartes** aux pêcheurs professionnels aux capucins « carême » et plus de **70 licences** pour les pêcheurs professionnels embarqués souhaitant exercer dans la réserve marine.



Aujourd'hui, la pêche embarquée de loisir est la **première flotte** de l'île. Et elle pourrait être le **premier volume de captures** de La Réunion devant la pêche embarquée professionnelle.

Les pêcheurs embarqués de loisir et professionnels connaissent le même cycle. A chaque **bond technique** s'en suit un **pic de captures** puis une **surexploitation** des ressources. Cela les pousse à exercer **plus loin et plus profond**.



Comparaison entre la pêche embarquée...

...professionnelle

9 techniques autorisées



Nombre de pratiquants
en baisse



Volume de captures
en baisse



Nombre de navires
stable



...de loisir

8 techniques autorisées

Nombre de pratiquants
difficile à quantifier

Volume de captures
difficile à quantifier

Nombre de navires
en hausse



Le braconnage

Dès le 19^e siècle, des actions de police sont mises en place et des sanctions sont appliquées. Il y a également un renforcement des moyens dans les années 1970.

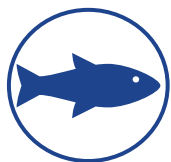
Aujourd'hui, plusieurs autorités travaillent en coordination pour la gestion des espaces maritimes, aussi bien à terre qu'en mer.

Malgré le renforcement des moyens humains et techniques, **le braconnage persiste !**

De 2008 à 2022, dans la RNMR :



620 procès-verbaux établis toutes domaines confondus



Volume de captures sous-estimé



Pêche illégale de nuit persistante



1954

1^{ers} procès-verbaux recensés

1967

Création des Affaires Maritimes sur l'île (*actuel DMSOI**)

1971

Constats alarmant des Affaires Maritimes : « braconnage effrénée » et commercialisation des prises

1974

Manifestation des pêcheurs professionnels contre le braconnage et les « pêcheurs marrons »

1975

Création d'une brigade de gendarmerie dédiée à la surveillance

2007

Création de la réserve nationale marine de La Réunion (RNMR)

2009

Commissionnement et assermentation des agents de la RNMR

*Direction de la mer sud océan Indien



La pêche de corail et de coquillages

Dès la colonisation de l'île, le corail est exploité comme **matériau de construction** pour en faire de la chaux. Avec la croissance démographique, l'extraction de corail s'est intensifiée : les **lagons se sont creusés** et les écosystèmes coralliens ont été dégradés.



50 kg de chaux
=
100 kg de corail
+
100 kg de bois

La collecte de coquillage a aussi participé à la **perturbation des écosystèmes coralliens** en prélevant des espèces directement dans leur milieu naturel. Depuis les années 2000, cette activité connaît un **fort déclin**.

Aujourd'hui, ces deux activités sont strictement interdites sur toute l'île.



1850 ● 8 fours à chaux sur l'île

1859 ● Limitation de l'extraction de matériaux sur les littoraux (coraux, sable, etc.) (*décret*)

1950 ● Arrivée du ciment sur l'île

1960-1970 ● Popularisation de la collecte de coquillage

1969 ● Interdiction de toutes récoltes de coraux et de coquillages vivants (*arrêté préfectoral*)

1994 ● Fermeture du dernier four à chaux de l'île à Saint-Leu

2008 ● Interdiction de collecter les coquillages vivants (*arrêté préfectoral*)



Les zones de protection

Aujourd'hui, La Réunion possède les outils juridiques, techniques et administratifs nécessaires ainsi que des moyens humains qualifiés pour mieux gérer les ressources marines et les récifs coralliens.



19 ans de surveillance depuis la création de la RNMR

Toutefois...



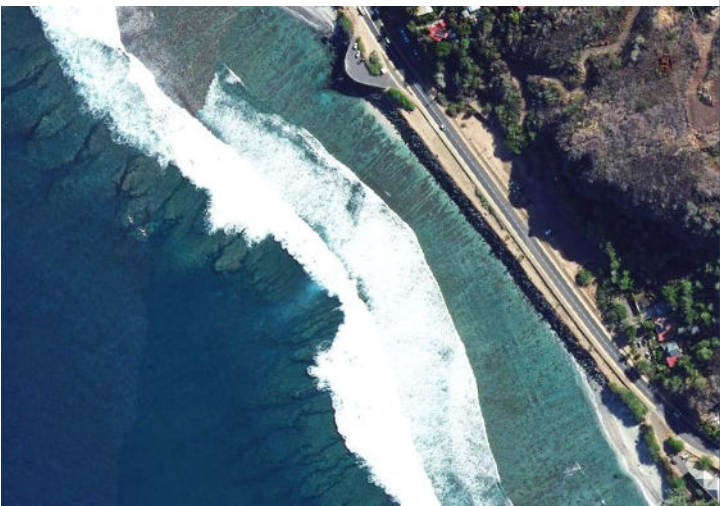
Recouvrement corallien en baisse



Ressources en baisse



Pêche de loisir depuis le bord, embarquée et sous-marine à étudier davantage



1969

1^{ères} zones de réserve dans les lagons de Saint-Leu et des Trois Bassins (*arrêté préfectoral*)

1976

Élargissement des zones de réserve jusqu'à 1 000 m au large : du Cap La Houssaye à la Pointe de l'Étang-Salé (*arrêté préfectoral*)

1992

Création de nouvelles zones de réserve dans tous les lagons et sur les pentes externes (*arrêté préfectoral*)

2003

Création de réserves marines de pêche à La Réunion (*arrêté préfectoral*)

2007

Création de la réserve naturelle marine de La Réunion (RNMR)

2010

Création de la réserve de pêche de Sainte-Rose (*arrêté préfectoral*)

2016

Essais de récifs artificiels sur les piliers de la nouvelle route du littoral (NRL)